

Conditions Générales du Contrat pour les distributeurs

–www.maxton.design–

§ 1 Définitions

Les termes utilisés dans les CGC ont les significations suivantes :

1. **Plate-forme** - plate-forme du magasin en ligne pour les commandes des Distributeurs opérant à l'adresse : www.maxton.design y compris les variantes linguistiques du site, qui peuvent avoir des terminaisons de domaine différentes, non limitées à « .pl », disponibles pour les Distributeurs après s'être connectés ;
2. **Distributeur** - désigne l'entrepreneur au sens de l'article 43¹ de la loi du 23 avril 1964, Code civil, ci-après « Code civil », à savoir une personne physique, une personne morale et une unité organisationnelle qui n'est pas une personne morale et à laquelle la loi accorde la capacité juridique, exerçant en son nom propre une activité commerciale ou professionnelle, qui achète les Produits du Vendeur pour les distribuer sur le territoire où elle est enregistrée et exerce une activité commerciale ou professionnelle ;
3. **CGC** - les présentes Conditions Générales du Contrat pour les Distributeurs, disponibles à l'adresse suivante : www.maxton.design ;
4. **Vendeur** - Piotr Kardaśgérant une entreprise sous le nom MAXTON DESIGN Piotr Kardaś inscrite au registre des entrepreneurs CEIDG, à ul. Zbylitowskich 157, 33-113 Zgłobice, NIP : 9930412115, REGON 123156155, qui exploite un magasin en ligne à l'adresse suivante : www.maxton.design ;
5. **Produit** - produit présenté sur la Plate-forme, dont la description est disponible à côté de chaque produit présenté ;
6. **Commande** - déclaration d'intention du Dealer, sous la forme prévue dans les CGC, constituant une proposition d'achat de Produits sur la Plate-forme.

§ 2 Dispositions préliminaires

1. Par l'intermédiaire de la Plate-forme, le Vendeur vend des Produits aux Distributeurs. Par l'intermédiaire de la Plate-forme, le Distributeur peut acheter des produits disponibles sur le site web à l'adresse suivante : **www.maxton.design** ou des sites connexes.
2. Les CGC définissent les conditions d'utilisation de la Plate-forme, ainsi que les droits et obligations du Vendeur et des Distributeurs. Les CGC s'appliquent à toutes les transactions entre le Vendeur et le Distributeur, sauf disposition contraire expresse.
3. Pour utiliser la Plate-forme, notamment pour passer une Commande, il n'est pas nécessaire que l'ordinateur ou autre appareil du Distributeur réponde à des conditions techniques particulières. Il suffit d'avoir :
 - a) un ordinateur ou un appareil mobile avec accès à Internet,
 - b) l'accès au courrier électronique,
 - c) le navigateur Internet Explorer version 11 ou ultérieure, Firefox version 28.0 ou ultérieure, Chrome version 32 ou ultérieure, Opera version 12.17 ou ultérieure, Safari version 1.1 ou ultérieure,
 - d) activer les cookies et Javascript dans le navigateur web.
4. Le Distributeur ne peut pas passer une commande sur la Plate-forme de manière anonyme ou sous un pseudonyme, ni avoir plus d'un compte, sauf accord du Vendeur.
5. Le Distributeur déclare qu'il conclut le contrat en tant qu'entrepreneur, dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle. La Plate-forme n'est pas dédiée aux consommateurs.
6. Lors de l'utilisation de la Plate-forme, il est interdit de fournir des contenus de nature illicite, notamment en envoyant de tels contenus via les formulaires disponibles à l'adresse : www.maxton.design ou toute autre adresse connexe.

7. Lorsque le Distributeur est connecté à la Plate-forme, les prix affichés sont des prix **HT (hors TVA), hors droits de douane et autres frais**. Tous les prix des produits indiqués sur www.maxton.design sont des prix TTC, TVA comprise, hors droits de douane et autres frais.

§ 3 Obligations du Distributeur

1. Le Distributeur qui achète les Produits au Vendeur, en cas de leur revente ultérieure, s'engage en particulier à :

- a) promouvoir et vendre les Produits sur le territoire où le Distributeur exerce une activité commerciale ou professionnelle et étendre la vente des Produits à tous les acheteurs potentiels, par tous les moyens disponibles, et ne rien faire qui puisse interférer avec ces ventes ;
- b) coopérer avec le Vendeur en ce qui concerne les plans de vente des Produits établis par le Vendeur ;
- c) ne pas distribuer de Produits qui sont en concurrence avec les Produits vendus par le Vendeur, pendant la période où il est lié par le Contrat de prestation de services par voie électronique avec le Vendeur ;
- d) s'abstenir de rechercher des acheteurs pour les Produits en dehors du territoire sur lequel le Distributeur est enregistré et exerce une activité commerciale ou professionnelle, à moins qu'il n'obtienne l'accord du Vendeur pour une telle action, exprimé par écrit sous peine de nullité ;
- e) s'acquitter à temps de ses obligations à l'égard du Vendeur ;
- f) dans le cas d'un achat prévu de grandes quantités de Produit, présenter au Vendeur par courrier électronique ses prévisions quant à la quantité de chaque type de Produit qu'il prévoit d'acheter au Vendeur au cours des mois suivants ;
- g) se conformer à toutes les directives et instructions données par le Vendeur en ce qui concerne la promotion et la publicité des Produits ;

h) ne pas se présenter comme un agent du Vendeur ou se porter garant de la crédibilité du Vendeur, ne pas faire de déclarations au nom du Vendeur et ne pas faire, sans le consentement écrit préalable du Vendeur, de promesses ou de garanties concernant les Produits autres que celles contenues dans le matériel promotionnel fourni par le Vendeur, ni contracter d'obligations au nom du Vendeur ;

- i) informer immédiatement le Vendeur par courrier électronique de tout changement dans l'organisation ou les méthodes de distribution du Distributeur qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution des obligations du Distributeur ;
- j) vendre les Produits sous les marques ou tels qu'ils sont emballés et présentés par le Vendeur, et s'abstenir d'apporter des changements ou des modifications à l'emballage ou au matériel promotionnel fourni par le Vendeur, sans l'accord préalable du Vendeur exprimé sous forme électronique ;
- k) indemniser le Vendeur en cas de frais, de plaintes, de demandes ou d'autres réclamations à l'encontre du Vendeur découlant de et/ou en rapport avec tout manquement aux obligations du Distributeur en vertu des CGC ;
- l) ne pas utiliser de domaines comportant le terme maxtondesign dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle sans l'accord préalable et écrit du Vendeur sous peine de nullité ;
- m) ne pas utiliser dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle les droits de propriété intellectuelle du Vendeur sur son nom, le nom de domaine internet incluant MAXTON, MAXTON DESIGN ou similaire dans son nom, le site du magasin en ligne, ainsi que les formulaires et logos sans l'accord préalable et écrit du Vendeur sous peine de nullité ;
- n) ne pas utiliser, sans l'accord préalable du Vendeur, les descriptions des Produits figurant sur la Plate-forme, notamment en cas de vente ultérieure des Produits dans le cadre de

l'activité économique ou professionnelle du Distributeur.

§ 4 Passation de commandes

1. Les informations sur les Produits figurant sur les sites web du Vendeur et sur la Plate-forme, en particulier leurs descriptions, paramètres techniques et fonctionnels et les prix, ne constituent pas une invitation à conclure un contrat, au sens de l'art. 71 du Code civil.
 2. Tous les Produits disponibles sur la Plate-forme sont neufs et ont été légalement mis sur le marché polonais.
 3. Pour passer une Commande, vous devez disposer d'un compte actif sur la Plate-forme et d'un compte e-mail.
 4. Le processus de passation d'une Commande via le formulaire de commande disponible après s'être connecté à la Plate-forme comprend les étapes suivantes :
 - a) Le Distributeur passe une Commande sur son compte de distributeur sur la Plate-forme ; la Commande constitue une offre du Distributeur qui est contraignante pendant 30 jours,
 - b) lors de la passation de la Commande, le Distributeur complète les informations nécessaires, y compris l'adresse de livraison,
 - c) dès réception de la Commande, le Vendeur enverra une confirmation de la réception de la Commande par le Vendeur à l'adresse électronique fournie par le Distributeur (**confirmation de réception de la commande n° X**). Toutefois, cette confirmation n'équivaut pas à une acceptation de l'offre par le Vendeur,
 - d) à la réception de la Commande, le Vendeur calcule le coût de livraison, en tenant compte notamment de la capacité de production, de la taille des Produits et du lieu de livraison,
 - e) le Distributeur reçoit alors un récapitulatif avec le montant total à payer (coût des Produits + frais d'expédition + taxes et autres frais supplémentaires - le cas échéant) sur la base de la facture proforma (**nous avons commencé à traiter la commande n° X**). Cette confirmation constitue une déclaration du Vendeur concernant l'acceptation de l'offre du Distributeur. Cela signifie que dès que le Distributeur reçoit la confirmation susmentionnée, un contrat de vente relatif à cette Commande est conclu et, à partir de ce moment, le prix et la description des Produits deviennent contraignants pour les parties au Contrat,
 - f) Le Distributeur effectue le paiement sur la base de la facture pro forma et attend la Commande (le délai d'exécution est indiqué pour chaque Produit),
 - g) En cas d'indisponibilité des Produits ou d'impossibilité de les livrer, le Vendeur en informe le Distributeur, si possible dans les deux jours suivant la date à laquelle il a pris connaissance de l'indisponibilité ou de l'impossibilité de livrer les Produits. Dans ce cas, le Vendeur a le droit contractuel de se rétracter de la partie de la Commande pour laquelle il a indiqué qu'il ne pouvait pas l'exécuter, dans les deux mois suivant la date à laquelle il a pris connaissance de l'impossibilité de livrer les Produits ou suivant la date à laquelle il a passé la Commande (la date la plus tardive étant retenue),
 - h) une fois la Commande complétée par le Vendeur et payée par le Distributeur, la Commande est expédiée au Distributeur,
 - i) si le Distributeur n'effectue pas le paiement de la facture pro forma dans les 30 jours suivant la date d'échéance indiquée sur la facture pro forma, le Vendeur a le droit de se rétracter de la Commande, ce droit pouvant être exercé dans un délai d'un an à compter de la date de passation de la Commande.
5. Si, pour des raisons techniques, il n'est pas possible de passer une Commande sur la Plate-forme, la Commande peut être passée par courrier électronique ou par téléphone pendant les jours et heures ouvrables indiqués sur le site web du magasin en ligne. À cette fin, le Distributeur devrait :
 - a) Indiquer verbalement par téléphone ou par écrit dans un e-mail au Vendeur le nom des Produits

- parmi les Produits sur la Plate-forme et leur quantité,
- a) indiquer le mode de retrait des Produits ou choisir le mode de livraison des Produits et le mode de paiement parmi ceux indiqués sur la Plate-forme,
 - b) fournir les données nécessaires au traitement de la Commande, notamment : nom et prénom, lieu de résidence et adresse électronique,
 - c) confirmer la Commande et l'acceptation des CGC par e-mail.
6. Le fait de passer une Commande par téléphone, par courrier électronique ou par l'intermédiaire de la Plate-forme constitue une offre du Distributeur d'acheter les Produits au prix et avec les caractéristiques de la fiche produit disponible sur le site Web du magasin et équivaut à l'acceptation du contenu de la Commande par le Distributeur, au consentement à la mise en œuvre de la Commande par le Vendeur, ainsi qu'à la prise de connaissance et à l'acceptation des CGC par le Distributeur.
7. L'information sur la valeur totale de la Commande est donnée à chaque fois que la commande est complétée via la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Vendeur par e-mail envoyé au Distributeur (§ 4 al. 4 lit. e des CGC). La conclusion du contrat de vente par le Distributeur entraîne l'obligation de payer les Produits commandés.
8. Le Vendeur s'abstient d'exécuter la Commande tant qu'il n'a pas reçu le paiement de la facture pro forma émise à l'intention du Distributeur. En cas de retard de paiement de la facture pro forma, le Vendeur n'est pas responsable du retard de livraison et le délai d'exécution de la Commande est automatiquement prolongé du nombre de jours de non-paiement.
9. Le Distributeur a le droit de se rétracter du contrat (annulation de la Commande) sans indication de motif jusqu'au début de l'exécution de la Commande (article 4, al4, lit. e des CGC).
10. Le contrat de vente est conclu en polonais, en anglais ou en français, et son contenu est conforme aux CGC.

§ 5 Formes de livraison et de transfert des risques

1. La livraison des Produits s'effectue selon la formule EXW (Incoterms 2020) ou, si cela a été convenu individuellement dans la Commande, selon la formule DAP, sous réserve des dispositions des présentes CGC.
2. La livraison des Produits a lieu à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne et est effectuée de la manière suivante :
 - a) Le Distributeur retire les Produits à ses frais de l'entrepôt du Vendeur et supporte les frais de transport, d'assurance et autres frais liés à la livraison à partir du moment où les Produits sont mis à disposition dans l'entrepôt du Vendeur, ou
 - b) le Vendeur livre les produits à l'adresse indiquée par le Distributeur lors de la passation de la Commande, aux frais et aux risques du Distributeur (sauf si d'autres conditions de livraison ont été convenues).
3. La livraison visée au point 2b) ci-dessus est effectuée par un service de messagerie.
4. Le Vendeur informe le Distributeur, avant l'exécution de la Commande, du nombre de jours ouvrables nécessaires à l'exécution de la Commande et à sa livraison, ainsi que du montant des frais de livraison des Produits.
5. Le délai de livraison et d'exécution de la Commande est calculé en jours ouvrables. Si des délais d'exécution différents sont prévus pour les Produits faisant l'objet de la Commande, le délai le plus long prévu s'applique à l'ensemble de la Commande.
6. Dès la remise des Produits au transporteur, les avantages et les charges liés aux Produits ainsi que le risque de perte ou de dommage accidentel des Produits sont transférés au Distributeur. En cas de livraison DAP (Incoterms 2020), le Vendeur est responsable des Produits pendant le transport, le Distributeur étant tenu de vérifier le contenu du

colis pour tout dommage en présence d'un représentant de la société de transport, conformément à l'alinéa 7 ci-dessous.

7. Si les Produits sont envoyés au Distributeur par l'intermédiaire d'un transporteur, le Distributeur est tenu d'examiner le colis au moment et de la manière acceptés pour les colis de ce type. Si le Distributeur constate que pendant le transport il y a eu une perte ou un dommage du Produit, il est obligé d'effectuer toutes les actions nécessaires pour déterminer la responsabilité du transporteur et d'établir le procès-verbal de dommages.
8. Le Vendeur fournit au Distributeur une preuve d'achat.

§ 6 Prix et modes de paiement

1. Les prix des Produits sont indiqués en zloty polonais, en livres sterling ou en euros, au choix du Distributeur.
2. Le Distributeur peut choisir les modes de paiement suivants :
 - a. virement bancaire sur le compte bancaire du Vendeur (dans ce cas, le traitement de la Commande commence après que le Vendeur a envoyé au Distributeur une confirmation de l'acceptation de la Commande, et l'expédition est effectuée immédiatement après réception des fonds sur le compte bancaire du Vendeur et préparation de la Commande, à moins que les parties n'en conviennent autrement) ;
 - b. paiement électronique (dans ce cas, le traitement de la Commande commence après que le Vendeur a envoyé au Distributeur une confirmation de l'acceptation de la commande et l'expédition est effectuée immédiatement après que le Vendeur a reçu l'information du système d'agent de règlement concernant le paiement par le Vendeur et après la préparation de la Commande, sauf si les parties en conviennent autrement).
2. En cas de vente de Produits en dehors de l'Espace économique européen, le Distributeur est responsable du paiement des taxes, droits de douane ou autres frais similaires liés à l'importation des Produits dans le pays de

destination (ci-après : « **droits d'importation** »). Le prix à payer par le Distributeur au Vendeur ne comprend pas les droits d'importation.

3. Le montant des droits d'importation dépend des réglementations douanières locales ainsi que de la valeur et du type de Produits. Le Distributeur doit connaître les réglementations applicables ou contacter les autorités compétentes du pays de destination avant d'effectuer un achat afin d'éviter des coûts inattendus. Les droits d'importation sont généralement perçus au moment de l'importation des Produits dans le pays de destination. Le Distributeur est tenu d'acquitter les droits d'importation éventuellement perçus à l'importation des produits directement auprès des douanes ou par l'intermédiaire de l'agent des douanes désigné, avant de recevoir les Produits. Cela s'applique aussi pour les frais en cas de retour des Produits au Vendeur.

§ 7 Services fournis par voie électronique

1. Par l'intermédiaire de la Plate-forme, le Vendeur fournit des services au Distributeur par voie électronique.
2. Le principal service fourni par voie électronique au Distributeur par le Vendeur est de permettre au Distributeur de passer une commande sur la Plate-forme. La passation d'une commande nécessite la création d'un compte sur la Plate-forme.
3. Une fois que le Distributeur a créé un compte sur la Plate-forme, le Vendeur lui fournira un service par voie électronique consistant en la création et la maintenance d'un compte sur la Plate-forme. Le compte stocke les données du Distributeur et l'historique des commandes qu'il a passées. Le Distributeur se connecte au compte en utilisant son adresse électronique et un mot de passe qu'il a défini.
4. La création d'un compte sur la Plate-forme se fait en remplissant et en soumettant, par le biais du mécanisme automatisé de la Plate-forme, un formulaire d'inscription. Dès que le formulaire

- d'inscription est soumis, un contrat pour la gestion d'un compte sur la Plate-forme est conclu entre le Distributeur et le Vendeur. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et le Distributeur peut le résilier avec effet immédiat à tout moment, sous quelque forme que ce soit, en soumettant une déclaration de résiliation du contrat de gestion du compte sur la Plate-forme.
5. Les services sont fournis gratuitement au Distributeur par voie électronique. Toutefois, les contrats de commande conclus par l'intermédiaire de la Plate-forme sont payants.
 6. Afin d'assurer la sécurité du Distributeur et la transmission des données dans le cadre de l'utilisation de la Plate-forme, le Vendeur prend des mesures techniques et organisationnelles adaptées au degré de risque pour la sécurité, en particulier des mesures visant à empêcher l'acquisition et la modification de données à caractère personnel par des personnes non autorisées.
 7. Le Vendeur prend les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la Plate-forme. Le Distributeur doit informer le Vendeur de tout dysfonctionnement ou interruption dans le fonctionnement de la Plate-forme.
 8. Le Distributeur peut soumettre toute réclamation relative au fonctionnement de la Plate-forme par courrier électronique à : info@maxtondesign.eu. Dans sa réclamation, le Distributeur doit fournir des informations complètes sur sa société, l'adresse de correspondance, ainsi que le type et la date de l'irrégularité liée au fonctionnement de la Plate-forme. Le Vendeur traitera toutes les réclamations dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation et informera le Distributeur du résultat à son adresse électronique.
1. Le Vendeur accorde une garantie pour les Produits proposés et assume la responsabilité de leurs défauts (défauts quantitatifs et qualitatifs) exclusivement selon les principes spécifiés dans les présentes CGC, la responsabilité du Vendeur des défauts des Produits ou des services expirant au bout d'un an à compter de la date de remise des Produits au Distributeur ou à la personne qui retire le Produit pour le compte du Distributeur. La responsabilité du Vendeur au titre de la garantie des défauts décrits dans les articles 558 et suivants du Code civil est exclue.
 2. Si le Produit vendu présente un défaut, le Distributeur peut :
 - 1) exiger que les marchandises soient réparées exiger le remplacement des Produits par des Produits sans défaut,
 - 2) et, si 1) ou 2) ne sont pas satisfaisants, demander une réduction de prix.
 3. Le Distributeur est tenu d'informer le Vendeur de toute quantité manquante par écrit, par courrier électronique à l'adresse suivante : info@maxtondesign.eu immédiatement, et au plus tard dans les 72 heures suivant la réception des Produits. L'absence de notification adéquate au Vendeur entraîne la perte des droits susmentionnés. En cas de manque de Produits, le Distributeur peut exiger la livraison de la quantité manquante de produits dans un délai convenu par les parties.
 4. En ce qui concerne la qualité des Produits proposés par le Vendeur, ce dernier n'est responsable que des défauts significatifs, c'est-à-dire des écarts significatifs des Produits par rapport aux spécifications qui font partie de la commande ou des Produits qualifiés de défectueux. Le Distributeur est tenu d'informer le Vendeur de tout éventuel défaut de qualité des Produits fournis par le Vendeur en vertu du contrat immédiatement, et au plus tard dans les 72 heures suivant la constatation du défaut. Les notifications de défauts des Produits livrés doivent être envoyées avant cette date limite par courrier recommandé ou par e-mail à : info@maxtondesign.eu, il faut aussi livrer les

§ 8 Responsabilité des défauts

- Produits faisant l'objet de la réclamation, en ayant préalablement convenu de la date de leur livraison avec le Vendeur. Le Distributeur prend en charge tous les frais de transport liés au retour des Produits faisant l'objet de la réclamation.
5. Le Distributeur peut contacter le Vendeur par courrier et par e-mail à l'adresse suivante : info@maxtondesign.eu.
 6. Le Vendeur répond à la réclamation soumise par le Distributeur dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle la réclamation lui a été transmise par le moyen de communication par lequel la réclamation a été soumise ou dans un délai de 14 jours à compter de la date de livraison des Produits au siège du Vendeur, si le Vendeur estime qu'une inspection directe des Produits est nécessaire pour traiter la réclamation.
 7. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité des défauts des Produits si le Distributeur avait connaissance du défaut au moment où le contrat a été conclu, où la Commande a été passée, où l'offre lui a été présentée, où le document de livraison lui a été remis, ainsi que dans les autres cas prévus par le droit applicable.
 8. Si une réclamation est acceptée conformément aux dispositions des présentes CGC' le Vendeur s'engage à remplacer les Produits achetés par des Produits sans défaut ou à éliminer le défaut, à la discrétion du Vendeur. Dans de tels cas, le remplacement des Produits aura lieu sans retard excessif tant que des Produits exempts de défauts, y compris ceux commandés par le Distributeur, sont disponibles dans les entrepôts du Vendeur. Dans le cas contraire, le remplacement sera effectué au plus tard dans les 12 semaines suivant la notification du défaut.
 9. Si une réclamation concernant un défaut de qualité est reconnue, le Vendeur et le Distributeur peuvent convenir - au lieu de remplacer les Produits ou d'éliminer le défaut - d'une réduction appropriée du prix à payer par le Distributeur ou de la résiliation du contrat avec remboursement mutuel des prestations.
 10. Si le Distributeur ne signale pas un défaut de qualité ou de quantité des Produits conformément aux dispositions des présentes CGC, les Produits sont réputés avoir été livrés conformément au contrat et tous les droits et réclamations du Distributeur à cet égard deviennent caducs.
 11. L'application de l'article 581 § 1 du code civil est exclue par les parties.

§ 9 Responsabilité

1. Nonobstant toute autre limitation prévue par les présentes CGC, la responsabilité totale du Vendeur à l'égard du Distributeur en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat ou de toute autre raison est limitée au prix HT de la commande à laquelle la responsabilité du Vendeur est liée.
2. Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable du manque à gagner (*lucrum cessans*), des dommages consécutifs (coûts/dépenses), indirects ou spéciaux ainsi que de la perte de réputation, de marché ou de clientèle par le Distributeur.
3. Le Vendeur n'est pas responsable des Produits utilisés d'une manière non conforme à leur destination et à leurs propriétés techniques, ainsi que des dommages résultant du non-respect des recommandations et instructions du fabricant ou du Vendeur.
4. Le Vendeur informe que les Produits proposés peuvent ne pas être compatibles avec des véhicules personnalisés ou modifiés. Les Produits sont conformes au modèle standard décrit dans l'offre. La responsabilité des risques et des coûts liés à l'incompatibilité des Produits, y compris le remplacement, le retour ou les dommages, incombe au Distributeur.
5. Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas aux dommages causés par la faute intentionnelle du Vendeur.
6. Le Distributeur n'a pas le droit de faire valoir auprès du Vendeur des droits de tiers découlant de l'utilisation des Produits.

7. Le Vendeur n'est pas responsable de l'utilisation non autorisée par le Distributeur des descriptions des Produits disponibles sur la Plate-forme, ainsi que de l'utilisation et/ou de la violation par le Distributeur des droits de propriété intellectuelle (industrielle) des entités auxquelles il est fait référence sur la Plate-forme et en relation avec lesquelles les Produits sont vendus ; en particulier, le Vendeur n'est pas responsable de l'utilisation non autorisée par les Distributeur de marques commerciales protégées en vertu des lois applicables.

§ 10 Protection des données à caractère personnel et cookies

Les règles relatives au traitement des données à caractère personnel et à l'utilisation des cookies figurent dans la politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : www.maxton.design.

§ 11 Dispositions finales

1. Le Vendeur se réserve le droit d'introduire et d'annuler des offres, des promotions et de modifier les prix des produits sur la Plate-forme sans préjudice des droits acquis du Distributeur, y compris notamment les termes et conditions des contrats conclus avant la modification.
2. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les CGC à tout moment en publiant un avis approprié sur : www.maxton.design. Les CGC en vigueur à la date de conclusion du contrat s'appliquent aux contrats conclus avant leur modification. Une modification des CGC prend effet à compter de sa publication sur le site web susmentionné à l'égard des Distributeurs pour tous les événements survenus après la modification, sous réserve du paragraphe 3 ci-dessous.
3. Les Distributeurs qui ont un compte sur la Plate-forme seront informés de toute modification des CGC par courriel à l'adresse électronique attribuée au compte. Si le contenu des nouvelles CGC n'est pas accepté, le Distributeur a le droit, dans un délai de 14 jours à compter de la date de modification des CGC, de résilier le contrat de gestion du compte en supprimant le compte ou en soumettant au Distributeur une déclaration appropriée, sous

quelque forme que ce soit, de résiliation du contrat de gestion du compte.

4. Les conditions générales appliquées par le Distributeur, ainsi que les conditions spécifiques résultant d'une commande passée par le Distributeur, qui s'écartent des dispositions des présentes CGC, ne sont pas contraignantes et ne s'appliquent pas à la coopération entre le Vendeur et le Distributeur, y compris notamment aux offres, contrats et transactions avec le Vendeur, à moins que le Vendeur ne déclare expressément par écrit, sous peine de nullité, que les conditions générales du Distributeur s'appliquent à un contrat, à une commande ou à une transaction spécifique. L'acceptation de l'application de ces conditions générales de vente n'implique pas qu'elles s'appliquent ou s'appliqueront à d'autres transactions entre le Vendeur et le Distributeur.
5. Si une offre faite par le Vendeur ou un contrat conclu entre le Vendeur et le Distributeur contient des dispositions qui diffèrent en partie de celles contenues dans les CGC, les autres dispositions des CGC restent en vigueur, à moins que les parties n'en conviennent expressément autrement. Toute modification des CGC nécessite une volonté expresse de modifier une disposition spécifique des CGC de la part du Vendeur.
6. En cas de litige potentiel, les parties s'engagent à faire tout leur possible pour le résoudre à l'amiable par des négociations directes. S'il n'est pas possible de résoudre à l'amiable un litige entre le Vendeur et le Distributeur, tous les litiges découlant des CGC ou du contrat conclu, ou s'y rapportant, seront résolus par :
 - le tribunal de droit commun compétent pour le siège de l'Acheteur - si le Distributeur a son siège sur le territoire de la République de Pologne,
 - la Cour d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce polonaise à Varsovie, conformément au règlement de cette Cour en vigueur à la date de l'introduction de l'instance - si le Distributeur a son siège en dehors de la République de Pologne.
7. Toutes les relations découlant de ou en rapport avec la passation d'une commande sur la Plate-

forme, y compris les présentes CGC, et le contrat conclu sont régies par le droit polonais.

- Les présentes CGC entrent en vigueur le [...] 2024.